

Stage pratique auprès des organismes d'Assurance Maladie

Objectifs

- Préparer le futur généraliste à la bonne utilisation dans son exercice de la législation médico-sociale appliquée aux patients,
- Favoriser sa participation au système de soins.

La formation doit permettre :

- de rencontrer les interlocuteurs administratifs et médicaux,
- de favoriser l'instauration de relations de qualité avec l'Assurance Maladie,
- de comprendre les missions des services médicaux,
- d'appréhender l'environnement médico-réglementaire et conventionnel dans lequel s'exerce la médecine générale.

Organisation et modalités

Le stage concerne l'ensemble des Internes et des Résidents de Médecine Générale.
Il est obligatoire, conformément aux dispositions réglementaires.

Durée et calendrier

La formation proposée se déroule au cours des stages en médecine générale auprès des médecins généralistes agréés comme maîtres de stage.

La durée est de 8 demi-journées.

- 2 demi-journées auprès du service administratif des CPAM,
- 4 demi-journées auprès des Médecins Conseils du Service Médical de l'Assurance Maladie (régime général), dont une demi-journée en collaboration avec le Service Social,
- 2 demi-journées auprès d'un Médecin Conseil de la MSA (régime agricole).

En fonction des possibilités, les demi-journées peuvent être regroupées ou échelonnées selon un calendrier concerté entre le responsable du lieu de stage, le maître de stage et le stagiaire.

Contenu du stage pratique

1. A la CPAM : 2 demi-journées

- Traitement des feuilles de maladie, carte Sesam Vitale, plates-formes de service,
- Service « Relations avec les professionnels de santé ».

2. Au Service Médical de l'Assurance Maladie : 4 demi-journées

- **1^{ère} demi-journée :**

- Accueil, programme du stage,
- Présentation du Service Médical et de ses missions, notamment dans l'analyse de l'activité des professionnels de santé et l'aide à l'évaluation des pratiques,
- Remise de documents.

- **Les 3 autres demi-journées traitent des sujets suivants :**

a) *Circuit et traitement des dossiers concernant les relations avec les patients** :

- Incapacité de travail en maladie :
 - . arrêt de travail,
 - . invalidité,
 - . inaptitude.
- Accidents du travail, maladies professionnelles (MP) :
 - . certificats médicaux,
 - . guérison et consolidation,
 - . rechute,
 - . indemnisation des séquelles,
 - . comité régional de reconnaissance des MP.
- Transports sanitaires.

Une demi-journée est réalisée en collaboration avec l'Assistante Sociale de l'Assurance Maladie qui présente le rôle du Service Social dans la prévention de la désinsertion professionnelle et ses autres missions.

**Les voies de recours (expertise médicale, etc.) sont abordées par le Médecin Conseil du régime général et de la MSA lors de la présentation de chaque situation médico-administrative.*

b) *Relations avec les professionnels de santé : contractualisation et bon usage des soins*

- Les différents modes de contractualisation : actions de bon usage des soins, contrats de bonne pratique, contrats de santé publique.
- La prescription médicamenteuse (autorisation de mise sur le marché, indication thérapeutique remboursable, médicaments d'exception, à prescription restreinte).
- La prescription non médicamenteuse : biologie, kinésithérapie, soins infirmiers.

3. Au Service Médical de la MSA : 2 demi-journées

- L'organisation spécifique de la MSA.
- Les affections de longue durée, l'exonération du ticket modérateur*.
- Cas pratiques sur l'ensemble des principales demandes de prestations.

**Les voies de recours (expertise médicale...) sont abordées par le Médecin Conseil du régime général et de la MSA lors de la présentation de chaque situation médico-administrative.*

L'évaluation du stage

Elle est réalisée par le Médecin Conseil et le stagiaire sous les formes suivantes :

- Grille d'évaluation établie par le Médecin Conseil,
- Questionnaire de satisfaction rempli par le stagiaire,
- Présentation par l'Interne ou le Résident d'une situation en rapport avec l'Assurance Maladie dans le cadre du Portfolio.

☺ ☺ ☺ ☺